

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 8 août 2019
à 14 h**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, 5^e étage, le jeudi 8 août 2019, à 14 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 8 août 2019.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1194950002

Autorisation d'une dépense de 887 055,60 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du terrain de balle ouest au parc Sir-Wilfrid-Laurier.

District(s) : Mile-End

30.02 Budget - Virement / Annulation de crédits

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1194950001

Autorisation d'un virement budgétaire de 437 424,89 \$, taxes incluses, dépense assumée par le SGPMRS à travers le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux, dans le cadre du contrat qui a été octroyé à la firme Les Excavations Super inc. pour les travaux d'aménagement de la rue terrasse Mercure.

District(s) : DeLorimier

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1193172003

Ordonnance établissant une voie réservée aux autobus et aux taxis entre 6 h 30 et 9 h 30, du lundi au vendredi, en rive du côté ouest de l'avenue Papineau, entre la limite nord de l'arrondissement et la rue Sherbrooke Est, et entre 15 h 30 et 18 h 30 en rive du côté est de l'avenue Papineau, entre la rue Rachel Est et la limite nord de l'arrondissement.

District(s) : DeLorimier

40.02 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1196768009

Ordonnance établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons du côté sud de l'intersection de l'avenue des Érables et de la rue Gauthier.

District(s) : DeLorimier

40.03 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1197272002

Modification à la signalisation afin de retirer le stationnement interdit pour assurer la sécurité à proximité de l'école au Pied-de-la-Montagne, sur la rue Roy et l'avenue Henri-Julien.

District(s) : Jeanne-Mance

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 10

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 6 août 2019



Dossier # : 1194950002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 887 055,60 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du terrain de balle ouest au parc Sir-Wilfrid-Laurier

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 887 055,60 \$, TAXES INCLUSES, POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BALLE OUEST AU PARC SIR-WILFRID-LAURIER.

ATTENDU les objectifs du Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020 de l'arrondissement;

ATTENDU que le réaménagement permettra d'améliorer la fonctionnalité du terrain de balle et d'assurer une offre de service de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'autoriser une dépense totale de 887 055,60 \$, incluant les taxes pour compléter le financement des travaux de réaménagement du terrain de balle ouest au parc Sir-Wilfrid-Laurier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2019-07-30 09:47

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194950002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 887 055,60 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du terrain de balle ouest au parc Sir-Wilfrid-Laurier

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Sir-Wilfrid-Laurier est un joyau de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, de par la qualité et la diversité de ses aménagements, de son couvert végétal, des services offerts et des activités qui y sont organisées. Ce parc est un lieu privilégié pour l'arrondissement et pour bon nombre de citoyens et il représente un élément clé pour la vie de quartier. La forte sollicitation et la désuétude du terrain de balle ouest contraignent l'arrondissement à procéder fréquemment à la remise à niveau de la surface de jeu, ce qui a pour conséquence d'interrompre le service offert aux citoyens durant ces périodes.

Dans le but de remédier aux problèmes liés à la désuétude du terrain, l'arrondissement a décidé de soumettre sa candidature au Programme de réfection des terrains de balle offert par le Service de la diversité sociale et des sports afin d'obtenir un financement pour le réaménagement du terrain. Ce programme a pour objectif de réaliser, en collaboration avec les arrondissements concernés, des projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle des terrains de balle.

L'arrondissement s'est vue accorder un soutien financier dans le cadre du Programme de réfection des terrains de balle de l'ordre de 762 706,88 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux. L'arrondissement désire ajouter un montant supplémentaire et demande, par le présent dossier, d'autoriser une dépense de 887 055,60 \$, taxes incluses, afin de réaliser un projet signature qui se démarque des terrains de balle habituels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC1318550 – 10 janvier 2019 – Accorder un contrat de services professionnels à AXOR Experts-Conseils pour réaliser les documents techniques en vue de l'installation d'un filet de protection sur l'arrêt-balle du terrain de balle situé au parc Sir-Wilfrid-Laurier, pour une somme maximale de 31 141,96 \$, taxes incluses – Demande de soumission (18-1986) par le biais de l'entente-cadre en ingénierie 16-1685-1 pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

BC1318297 – 7 janvier 2019 – Accorder un contrat de services professionnels à la firme Signature Design Communication pour la préparation des documents techniques relatifs aux gradins et au mobilier sportif en vue de l'aménagement du terrain de balle ouest, au parc Sir-Wilfrid-Laurier, pour une somme maximale de 52 313,63 \$, taxes incluses – Demande

de soumission de gré à gré (18-1915) – (2 soumissionnaires).

CM17 0494 – 25 avril 2017 – Adoption autorisant un emprunt de 13 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle.

CM15 0546 - 27 avril 2015 – Offrir aux arrondissements concernés, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les services professionnels du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du *Programme de réfection des terrains de balle de Montréal*.

CE15 0109 - 21 janvier 2015 – Adopter le *Programme de réfection des terrains de balle de Montréal*. Autoriser un virement budgétaire de 11 000 000 \$ en provenance du PTI 2015-2017 de la Direction générale vers le PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports.

CM14 1123 - 24 novembre 2014 – Adopter la *Politique du sport et de l'activité physique* ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.

DESCRIPTION

La mise en valeur du parc est un aspect important qui a été pris en compte lors de l'élaboration des critères de design. Le concept de réaménagement du terrain de balle proposera des équipements de qualité plus distinctifs en outre pour le mobilier, les clôtures ainsi que les revêtements de surfaces pour en faire un projet signature qui s'intègre à la topographie du site. Le montant supplémentaire engendré pour cet aménagement sera assumé par l'arrondissement.

Le coût des travaux de réaménagement du terrain de balle est évalué à 1 649 762,48 \$ et le début des travaux serait prévu à la mi-septembre. Un appel d'offres a été lancé 11 avril 2019 par la division réalisation des projets de la direction de l'aménagement des parcs et espaces publics qui a la responsabilité d'octroyer le contrat et de réaliser les travaux.

Le projet de réaménagement consiste à :

- La démolition partielle (surface de jeu, sentiers, tours d'éclairage);
- Le terrassement, le nivellement et le drainage;
- La gestion des sols contaminés;
- Les travaux de mise en place de l'infrastructure, dont les ouvrages de pavage;
- Le rehaussement et la peinture de clôtures à mailles de chaîne;
- L'installation de filet pour clôture et arrêt-balle;
- L'installation de mobilier fabriqué sur mesure et d'équipements sportifs;
- Les travaux de bétonnage;
- La mise en place d'une nouvelle surface de jeu en terre battue;
- Les travaux d'engazonnement.

JUSTIFICATION

L'arrondissement profitera du réaménagement du terrain de balle ouest pour améliorer la qualité des installations sportives, sécuriser le terrain pour les usagers et mettre en valeur le potentiel du parc. L'autorisation de la dépense permettra de rassembler les sommes requises pour la réalisation du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits, toutes taxes incluses, nécessaires pour le financement complet des travaux du projet de réaménagement proviennent du compte de "Report de surplus - compétence d'arrondissement" et il est réparti comme suit:

Financement	887 055,60 \$
-------------	---------------

Voir l'intervention de certification de fonds pour les détails concernant l'imputation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réfection du terrain de balle s'inscrivent en lien avec certaines des priorités d'intervention du plan de développement durable *Montréal durable 2016-2020* soit :

- Assurer la pérennité des ressources;
- Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé.

De plus, ce projet vient en appui au *Plan d'action baseball 2015-2025*, comportant les trois volets suivants :

- Le développement de la pratique du baseball;
- L'offre d'infrastructures;
- La promotion du baseball par l'accueil d'événements.

La mise aux normes et l'amélioration fonctionnelle du terrain de balle contribueront également à l'augmentation de la fréquentation des équipements et à la pratique sportive, tout en favorisant la sécurité et le confort des usagers.

Les travaux de réfection du terrain de balle seront entrepris en conformité avec le *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains - Loi sur la qualité de l'environnement* ainsi que le *Règlement sur la gestion des eaux pluviales de la Ville de Montréal et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi du contrat d'exécution doit être complété dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder le réaménagement du terrain de balle identifié au présent dossier. Sans intervention, la dégradation des installations existantes se poursuivra, contribuant ainsi à l'augmentation des coûts d'entretien et des travaux de réfection. Le terrain de balle ne sera pas accessible durant la période des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet fera l'objet d'une stratégie de communication. Les travaux seront annoncés sur le site de l'arrondissement dans la section Travaux en cours et dans les fiches 311, ainsi qu'au moyen d'un panneau informatif installé sur place.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement - séance spéciale : 8 août 2019

- Octroi du contrat au conseil municipal : 19 août 2019
- Début des travaux : septembre 2019
- Date visée pour la fin des travaux : juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 25 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patricia POIRIER
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Patricia POIRIER
Architecte paysagiste

Le : 2019-07-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur par intérim de la Direction du développement du territoire et des études techniques



Dossier # : 1194950001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 789 263,13 \$, taxes incluses, à la firme Les Excavations Super Inc., pour les travaux d'aménagement de la rue terrasse Mercure et autoriser une dépense totale à cette fin de 996 267,88 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 88 615,28 \$ et les contingences de 118 389,47 \$ taxes incluses (appel d'offres public DCSLPDS54-19-02, 5 soumissionnaires conformes)

Il est recommandé :

D'autoriser un virement budgétaire de 437 424,89 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par le SGPMRS, à travers le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2019-08-05 10:16

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194950001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 789 263,13 \$, taxes incluses, à la firme Les Excavations Super Inc., pour les travaux d'aménagement de la rue terrasse Mercure et autoriser une dépense totale à cette fin de 996 267,88 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 88 615,28 \$ et les contingences de 118 389,47 \$ taxes incluses (appel d'offres public DCSLPDS54-19-02, 5 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a confirmé l'admissibilité du projet d'agrandissement du parc Baldwin par la terrasse Mercure au financement du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux. Suite à l'entrée en vigueur du Programme, une correction de financement est requise pour le solde des engagements admissibles aux crédits de 2019. Le requérant est le SGPMRS et l'exécutant est l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

Voici le nouveau montage financier du projet :

Le coût total maximal de ce contrat de 996 267,88 \$ incluant les contingences, incidences et taxes incluses, coût net de ristournes de 909 725,37 \$, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 437 424,89 \$ taxes incluses, incluant les contingences de 51 984,82 \$, des incidences de 38 910,97 \$, pour un coût net de ristournes de 399 427,23 \$ qui sera financé par le règlement d'emprunt 7719014 19-014 Travaux et acquisitions d'immeubles visant réfection et verdissement parcs locaux CM19 0229.

Cette dépense sera assumée par le SGPMRS de la ville centre et sera dépensée en 2019.

Un montant maximal de 558 842,99 \$ taxes incluses, incluant les contingences de 66 404,65 \$, des incidences de 49 704,31 \$, pour un coût net de ristournes de 510 298,14 \$ qui sera financé par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et proviennent du compte de "Revenus reportés - Parcs et terrains de jeux".

Cette dépense sera assumée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et sera dépensée en 2019.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amélie BILODEAU, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX

Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1194950001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 789 263,13 \$, taxes incluses, à la firme Les Excavations Super Inc., pour les travaux d'aménagement de la rue terrasse Mercure et autoriser une dépense totale à cette fin de 996 267,88 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 88 615,28 \$ et les contingences de 118 389,47 \$ taxes incluses (appel d'offres public DCSLPDS54-19-02, 5 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement souhaite aménager la terrasse Mercure sur toute sa longueur, entre les rues Fullum et Chapleau pour faire suite à sa décision de fermer la rue de manière permanente à la circulation véhiculaire. L'objectif est de contribuer à l'augmentation de la qualité de vie au sein du quartier en rendant le lieu plus sécuritaire et accessible aux usagers. L'aménagement permettra d'accroître le couvert végétal, de créer une zone de détente et d'agrandir le parc Baldwin de 1 450 m.ca.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 25 0103 - 1er avril 2019 - Ordonnance établissant la fermeture permanente à la circulation véhiculaire de la terrasse Mercure.

DESCRIPTION

L'aménagement d'une zone de détente incluant de nouvelles plantations d'arbres contribuera à poursuivre la mise en valeur du parc Baldwin. Il y aura remplacement de la surface asphaltique et des trottoirs de rue par des revêtements en pavés, en granite et en gazon. Il y aura l'ajout de nouveaux mobiliers, de nouveaux luminaires et de 45 places pour garer les vélos. Cette intervention contribue à solidifier les actifs dans ce parc de l'arrondissement et de mieux répondre aux attentes de la population.

Les interventions incluses à l'intérieur de cette soumission se résument comme suit :

- Gestion des sols contaminés au besoin (payés dans les contingences) selon les normes gouvernementales en matière d'environnement;
- Démolition de la surface asphaltique incluant la dalle de béton et les trottoirs de rue et remplacement par des surfaces en pavés, en béton, en granite et en gazon;
- Démolition et enlèvement des équipements existants (lampadaires de rue, surfaces de gravier, mobilier, etc.);
- Construction de trottoirs;

- Ajout de 3 lampadaires;
- Ajout de mobilier (bancs, corbeilles à papier, tables hexagonales et supports à vélo);
- Mise en place des surfaces gazonnées;
- Plantation de végétaux (26 arbres).

JUSTIFICATION

Après analyse des soumissions pour l'appel d'offres DCSLPDS54-19-02, il appert que le plus bas soumissionnaire figure sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal et la nature des dossiers porte sur des travaux de construction. Le second plus bas soumissionnaire figure également sur cette liste, cependant, la nature du dossier concerne des services de déneigement et n'est pas lié à des travaux de construction. Avec l'adoption en décembre 2012 du projet de Loi 8 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, le gouvernement du Québec a notamment modifié l'article 573 de la Loi sur les cités et villes en y insérant le paragraphe 2.0.1 qui permet dorénavant aux municipalités de « refuser, à certaines conditions, la soumission d'un entrepreneur qui a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant à l'égard d'un contrat antérieur.

C'est pourquoi le plus pas soumissionnaire n'a pas été retenu et que nous recommandons l'octroi du contrat au soumissionnaire conforme, soit Les Excavations Super Inc. pour un montant de 789 263,13 \$, comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les entreprises Ventec Inc.	777 231,00 \$		777 231,00 \$
Les Excavations Super Inc.	789 263,13 \$		789 263,13 \$
Aménagement Côté Jardin Inc.	792 840,01 \$		792 840,01 \$
Salvex Inc.	886 457,25 \$		886 457,25 \$
Les Terrassements Multi-Paysages Inc.	1 126 326,26 \$		1 126 326,26 \$
Dernière estimation réalisée	743 337,22 \$		743 337,22 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			45 925,91 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			6,18 %

Une estimation de 743 337,22 \$, excluant un montant de 88 615,28 \$ pour les dépenses incidentes et un montant de 111 500,58 \$ pour les contingences (15 %), donnant une estimation totale de 943 453,08 \$, a été réalisée dans le cadre de ce projet. Il y a un écart de 6,18 % entre l'estimation faite par la Division des aménagements écologiques du paysage et le plus bas soumissionnaire; nous considérons cet écart acceptable.

Les dépenses incidentes du projet comprennent les travaux suivants :

- 10 400 \$, taxes incluses, pour l'achat des végétaux;
- 22 589 \$, taxes incluses, pour l'achat du mobilier : micro-bibliothèque + mobilier ville;
- 24 626,28 \$, taxes incluses, pour le démantèlement, l'achat et l'installation des lampadaires;
- 26 000 \$, taxes incluses, pour les services de laboratoire;
- 5 000 \$, autres dépenses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits, toutes taxes incluses, nécessaires pour la réalisation des travaux du projet d'aménagement proviennent du compte de "Revenus reportés - Parcs et terrains de jeux" et sont répartis comme suit:

Contrat:	789 263,13 \$
Contingences 15 %:	118 389,47 \$
Incidences:	88 615,28 \$
Dépenses Totales:	996 267,88 \$

Voir l'intervention de certification de fonds pour les détails concernant l'imputation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement de la terrasse Mercure permet à l'arrondissement de contribuer aux objectifs de son Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020 en poursuivant les engagements liés à *la priorité d'intervention numéro 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles*, Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun en sécurisant les déplacements actifs des citoyens sur le trajet domicile-école-travail.

De plus, l'aménagement de cette rue permet de bonifier la superficie du parc Baldwin et de poursuivre les engagements liés à l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisirs pour offrir une meilleure qualité de vie. Il permet également d'assurer la qualité des milieux de vie résidentiels et d'aménager des quartiers durables en intervenant dans les parcs en ajoutant du verdissement et des espaces récréatifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La terrasse Mercure sera fermée à la population pendant toute la période des travaux de construction, soit jusqu'à la fin du mois d'octobre 2019 approximativement. La réalisation de ce projet s'échelonnait sur une période d'environ 75 jours. La date souhaitée pour le début des travaux est le 15 juillet 2019 à la suite de l'approbation du conseil d'arrondissement et de la réunion de démarrage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les travaux seront mentionnés dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil, ce qui inclut l'infolettre hebdomadaire de l'arrondissement et ses médias sociaux. Ils seront aussi annoncés sur le site de l'arrondissement dans la section Travaux en cours et dans les fiches 311, ainsi qu'au moyen d'un panneau informatif installé sur place et d'un avis distribué aux résidents.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par le conseil d'arrondissement

- Début des travaux : juillet 2019
- Fin des travaux : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 10 juin 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patricia POIRIER
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Luc GOSSELIN
Chef de division

Le : 2019-06-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur par intérim de la Direction du développement du territoire et des études techniques



Dossier # : 1193172003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant une voie réservée aux autobus et aux taxis, entre 6 h 30 et 9 h 30, du lundi au vendredi, en rive du côté ouest de l'avenue Papineau entre la rue la limite nord de l'Arrondissement et la rue Sherbrooke Est et entre 15 h 30 et 18 h 30 en rive du côté est de l'avenue Papineau entre la rue Rachel Est et la limite nord de l'Arrondissement

ÉDICTER UNE ORDONNANCE ÉTABLISSANT UNE VOIE RÉSERVÉE AUX AUTOBUS ET AUX TAXIS, ENTRE 6 H 30 ET 9 H 30, DU LUNDI AU VENDREDI, EN RIVE DU CÔTÉ OUEST DE L'AVENUE PAPINEAU ENTRE LA LIMITE NORD DE L'ARRONDISSEMENT ET LA RUE SHERBROOKE EST ET ENTRE 15 H 30 ET 18 H 30, EN RIVE DU CÔTÉ EST DE L'AVENUE PAPINEAU, ENTRE LA RUE RACHEL EST ET LA LIMITE NORD DE L'ARRONDISSEMENT

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 3, paragraphe 1 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1. de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, il est possible d'établir des voies réservées;

ATTENDU QUE ce projet de voie réservée nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'édicter une ordonnance établissant une voie réservée aux autobus et aux taxis, entre 6 h 30 et 9 h 30, du lundi au vendredi, en rive du côté ouest de l'avenue Papineau, entre la limite nord de l'arrondissement et la rue Sherbrooke, et entre 15 h 30 et 18 h 30, en rive du côté Est de l'avenue Papineau, entre la rue Rachel Est et la limite nord de l'Arrondissement

D'autoriser l'installation de l'ensemble de la signalisation requise relative à cette ordonnance.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2019-08-07 11:24

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193172003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant une voie réservée aux autobus et aux taxis, entre 6 h 30 et 9 h 30, du lundi au vendredi, en rive du côté ouest de l'avenue Papineau entre la rue la limite nord de l'Arrondissement et la rue Sherbrooke Est et entre 15 h 30 et 18 h 30 en rive du côté est de l'avenue Papineau entre la rue Rachel Est et la limite nord de l'Arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'offrir à la population des arrondissements Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Rosemont-La-Petite-Patrie et Plateau-Mont-Royal une offre de transport bonifiée, la Société de transport de Montréal (STM) mettra en place à partir du 26 août 2019 une nouvelle ligne d'autobus (445 – Express). Cette ligne débutera son service sur la rue Jean-Talon, pour emprunter ensuite l'avenue Papineau, et poursuivre sa route sur le boulevard René-Lévesque jusqu'au cœur du centre-ville. Cette ligne offrira à la clientèle une alternative intéressante au métro.

C'est dans ce contexte que la STM, la Direction de la mobilité de la Ville de Montréal, de même que les arrondissements Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Rosemont-Petite-Patrie et Plateau-Mont-Royal, propose de mettre en place une voie réservée sur l'avenue Papineau. Cette voie réservée, qui contribuera grandement à l'efficacité et à la ponctualité de la nouvelle ligne 445, permettra à cette dernière d'être une alternative efficace à l'automobile, tout en devenant une option de transport collectif complémentaire à la ligne orange du métro.

La voie réservée permettra également d'améliorer le service de la ligne d'autobus 45, dont la fréquence en heure de pointe est aux 10 minutes et moins.

Enfin, un important chantier routier a présentement lieu sur l'avenue Papineau, entre les rues Marie-Anne et Gauthier. Ce chantier, qui doit se terminer à la fin de l'année 2020, pourrait nuire à la fluidité dans l'axe de l'avenue Papineau et, par conséquent, à l'efficacité des autobus qui circuleront dans l'axe. Encore une fois, la voie réservée permettra d'assurer l'efficacité du transport collectif sur l'avenue Papineau pendant la période de travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

La présente ordonnance propose la mise en place de la voie réservée aux autobus et aux taxis sur l'avenue Papineau de 6 h 30 à 9 h 30 du lundi au vendredi, en rive du côté ouest entre la limite nord de l'arrondissement et la rue Sherbrooke Est, puis de 15 h 30 à 18 h 30 en rive du côté est de l'avenue Papineau, entre la rue Rachel Est et la limite nord de l'Arrondissement.

Vu la présence de travaux sur la rue Papineau entre les rues Marie-Anne et Gauthier, l'implantation de la voie réservée se fera progressivement selon l'avancement des travaux.

JUSTIFICATION

L'arrivée d'une nouvelle ligne d'autobus express (ligne 445) et la présence d'une ligne d'autobus aux 10 minutes et moins (ligne 45), combinées avec la présence d'un important chantier routier rendent nécessaire la présence d'une voie réservée sur l'avenue Papineau tant en direction sud qu'en direction nord. La voie réservée permettra aux autobus des lignes 45 et 445 des temps de déplacement compétitifs face à l'automobile.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ensemble des frais associés à l'aménagement de ces voies réservées est assumé par la STM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet de voie réservée nous permettra de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020. En effet, il permettra de poursuivre nos engagements liés à Priorité d'intervention 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles; action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La voie réservée risque d'engendrer des impacts sur la fluidité de la circulation automobile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La STM est en charge de la communication et assurera le suivi des plaintes et des questions via son service à la clientèle.

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en service de la voie réservée par la STM prévue le 26 août 2019;

- Modifications de la réglementation de stationnement par les équipes EESM prévues dans les semaines précédant la mise en opération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal
Marc-André LAVIGNE, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Michel TANGUAY, 25 juillet 2019
Marc-André LAVIGNE, 25 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMBERT
Chef de section circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-25

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur par intérim de la Direction du
développement du territoire et des études
techniques



Dossier # : 1196768009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons du côté sud de l'intersection de l'avenue des Érables et de la rue Gauthier

ÉDICTER UNE ORDONNANCE ÉTABLISSANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE TRAVERSE POUR PIÉTONS DU CÔTÉ SUD DE L'INTERSECTION DE L'AVENUE DES ÉRABLES ET DE LA RUE GAUTHIER

Considérant l'amélioration de la sécurité des usagers vulnérables (piétons, écoliers) apportée par cet aménagement;

Considérant l'article 3, paragraphe 1 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. c. C-4.1), l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peut par ordonnance déterminer des voies piétonnières.

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

- D'édicter une ordonnance établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons du côté sud de l'intersection de l'avenue des Érables et de la rue Gauthier;
- D'autoriser la réalisation du marquage et l'installation de la signalisation appropriée.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2019-07-31 08:27

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196768009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons du côté sud de l'intersection de l'avenue des Érables et de la rue Gauthier

CONTENU

CONTEXTE

Des citoyens demandent qu'une mesure d'apaisement soit ajoutée sur l'avenue des Érables à l'intersection de la rue Gauthier afin d'améliorer la sécurité des écoliers et piétons traversant à cet endroit. Deux écoles primaires (Saint-Joseph et Élan) et une garderie se situent à proximité. La sécurisation des pourtours des écoles et des corridors empruntés par leur clientèle est une priorité pour les élus et les membres de l'administration de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Un réaménagement de l'avenue des Érables a été réalisé en 2018. À l'intersection de la rue Gauthier, des avancées de trottoir ont été construites, réduisant la distance de traversée des piétons et améliorant aussi la visibilité pour tous les usagers. De plus, un dos d'âne sera construit en 2019 à l'approche sud du segment ouest de la rue Gauthier pour faire ralentir les véhicules qui prennent le virage rapidement sur cette rue.

Toutefois, les nombreux piétons qui traversent l'intersection, plus nombreux durant les heures de pointe, requièrent que le passage soit officialisé et signalisé pour attirer l'attention des usagers motorisés et leur céder le passage.

Les actions suivantes sont à prévoir :

Marquage :

- Marquage de bandes de couleur jaune (passage pour piétons) du côté sud de l'intersection avec la rue Gauthier (segment ouest). ;

Signalisation :

- Ajout de panneaux de prescription de passage pour piétons (PB-B-1 et PB-B-2) vis-à-vis le passage, en bordure de rue;
- Ajout de panneaux de danger de passage pour piétons (PA-B et PA-F), à une distance de 25 mètres en amont du passage, en bordure de rue.

JUSTIFICATION

L'aménagement d'une traverse non protégée doit répondre aux quatre conditions fixées par le ministère des Transports. Ces conditions concernent la proximité d'une intersection avec mode de gestion de la circulation, la distance de visibilité du passage demandé, les débits de piétons traversant l'intersection par rapport au débit de véhicules, ainsi que la vitesse. Il est pertinent d'aménager une traverse pour piétons à l'angle des rues Gauthier/des Érables, car toutes les conditions sont satisfaites. De plus, la présence d'aménagements cyclables et donc de nombreux cyclistes à cette intersection nécessite la sécurisation de la traversée des piétons. D'ailleurs, une proportion plus élevée des piétons observés traverse du côté sud de l'intersection avec le segment ouest de la rue Gauthier, ce qui a mené au choix de cet endroit pour y localiser la traverse. Parmi les piétons se trouve la clientèle des écoles primaires Saint-Joseph et Élan.

Il est à noter que la visibilité de la traverse pour piétons est assurée par la présence de saillies et une géométrie rectiligne, en plus de dos d'âne pour ralentir la vitesse des véhicules motorisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Travaux de signalisation et marquage exécutés par la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est facturé par ce dernier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permet à l'Arrondissement de contribuer aux objectifs de son Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, ce projet permet de poursuivre les engagements liés à *la priorité d'intervention numéro 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles*, Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun en sécurisant les déplacements actifs des citoyens sur le trajet domicile-école-travail.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en place d'une traverse pour piétons contribuera à la sécurité des piétons qui traversent à cet endroit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans les faits saillants de la séance du conseil diffusés sur le fil de presse ainsi que dans le site Web, l'infolettre et dans les médias sociaux de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de travail et plan de marquage à transmettre à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annie LAMBERT, Le Plateau-Mont-Royal
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 24 juillet 2019
Annie LAMBERT, 24 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline VIEN
Ingénieure en circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-23

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur par intérim de la Direction du développement du territoire et des études techniques



Dossier # : 1197272002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification à la signalisation - Stationnement interdit pour assurer la sécurité à proximité d'une école sur la rue Roy et l'avenue Henri-Julien - École au Pied-de-la-Montagne pavillon Jean-Jacque-Olier

MODIFICATION À LA SIGNALISATION - STATIONNEMENT INTERDIT ASSURANT LA SÉCURITÉ À PROXIMITÉ D'UNE ÉCOLE SUR LA RUE ROY ET L'AVENUE HENRI-JULIEN - ÉCOLE AU PIED-DE-LA-MONTAGNE PAVILLON JEAN-JACQUES-OLIER

ATTENDU QUE l'école au Pied-de-la-Montagne pavillon Jean-Jacque-Olier a adressé une demande à l'arrondissement pour revoir l'offre en stationnement autour de son établissement.

ATTENDU QUE l'école Au Pied de la Montagne a besoin de plus d'espaces de stationnement limité à 15 minutes pendant la période scolaire pour assurer le déplacement des enfants au quotidien.

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 4, paragraphe 8 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1. de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peut réserver, aux endroits qu'il détermine, une ou plusieurs places de stationnement pour certaines catégories de véhicules, notamment les véhicules d'incendie, les véhicules de police et autres véhicules d'urgence, les véhicules de la Ville, les véhicules des corps diplomatiques, les bicyclettes et les motocyclettes, ou pour assurer la sécurité à proximité de certaines institutions telles que les écoles et les garderies;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé de modifier la signalisation en stationnement comme suit :

1. De modifier la signalisation en stationnement sur l'avenue Henri-Julien entre l'avenue des Pins Est et la rue Roy Est comme suit :

- De retirer la signalisation de stationnement interdit de 8 h à 17 h du lundi au vendredi, d'une longueur équivalente à 2 espaces de stationnement du côté est de l'avenue Henri-Julien;

- D'agrandir la zone de stationnement limité à 15 minutes de 7 h à 9 h 30 et de 15 h à 18 h du lundi au vendredi, d'une longueur de 2 espaces de stationnement du côté est de l'avenue Henri-Julien.

2. De modifier la signalisation en stationnement sur la rue Roy Est entre l'avenue Henri-Julien et la rue Drolet comme suit :

- De retirer la signalisation de stationnement interdit de 8 h à 17 h du lundi au vendredi de septembre à juin, d'une longueur équivalente à 1 espace de stationnement du côté sud de la rue Roy Est ;
- De retirer la signalisation de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur équivalente à 1 espace de stationnement du côté sud de la rue Roy Est;
- De retirer la zone de stationnement interdit en tout temps limité à 15 minutes de 7 h à 9 h 30 et de 15 h à 18 h du lundi au vendredi de septembre à juin, d'une longueur équivalente à 3 espaces de stationnement du côté sud de la rue Roy Est;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps limité à 15 minutes de 7 h à 9 h 30 et de 15 h à 18 h du lundi au vendredi, d'une longueur équivalente à 4 espaces de stationnement du côté sud de la rue Roy Est;
- De reprogrammer le parcomètre PC 475 en conséquence de la nouvelle signalisation;

De conserver toute autre signalisation en vigueur.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2019-07-31 08:29

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197272002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification à la signalisation - Stationnement interdit pour assurer la sécurité à proximité d'une école sur la rue Roy et l'avenue Henri-Julien - École au Pied-de-la-Montagne pavillon Jean-Jacque-Olier

CONTENU

CONTEXTE

L'école au Pied-de-la-Montagne pavillon Jean-Jacque-Olier demande à revoir la signalisation en stationnement autour de son établissement pour mieux desservir sa clientèle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier décisionnel 2130700022 - Modifications de la signalisation de stationnement limité à 15 minutes et stationnement interdit sur la rue Roy Est en, l'avenue Henri-Julien et l'avenue des Pins Est

Sommaire Décisionnel 1188007001 - Ordonnance déterminant la relocalisation de l'espace de stationnement interdit excepté pour les autobus scolaires desservant l'école Au Pied-de-la-Montagne pavillon Jean-Jacque-Olier sur l'avenue des Pins Est

L'historique de l'espace réservé aux autobus scolaires sur le côté nord de l'avenue des Pins entre la rue Drolet et l'avenue Henri-Julien n'est pas disponible

L'historique des zones de stationnement interdit utilisées comme dégagements visuels sur la rue Roy Est et l'avenue Henri-Julien pour sécuriser les sorties dans la clôture de la cour d'école n'est pas disponible.

DESCRIPTION

Suite à l'inspection des lieux et à l'étude du dossier, il est recommandé :

Avenue Henri-Julien côté est :

- De retirer la signalisation de stationnement interdit de 8 h à 17 h du lundi au vendredi, d'une longueur équivalente à 2 espaces de stationnement du côté est de l'avenue Henri-Julien, entre l'avenue des Pins Est et la rue Roy Est;
- D'agrandir la zone de stationnement limité à 15 minutes de 7 h à 9 h 30 et de 15 h à 18 h du lundi au vendredi, d'une longueur de 2 espaces de stationnement du côté est de l'avenue Henri-Julien, entre l'avenue des Pins Est et la rue Roy Est;

Rue Roy Est côté sud :

- De retirer la signalisation de stationnement interdit de 8 h à 17 h du lundi au vendredi de septembre à juin, d'une longueur équivalente à 1 espace de stationnement du côté sud de la rue Roy Est entre l'avenue Henri-Julien et la rue Drolet;
- De retirer la signalisation de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur équivalente à 1 espace de stationnement du côté sud de la rue Roy Est entre l'avenue Henri-Julien et la rue Drolet;
- De retirer la zone de stationnement interdit en tout temps limité à 15 minutes de 7 h à 9 h 30 et de 15 h à 18 h du lundi au vendredi de septembre à juin, d'une longueur équivalente à 3 espaces de stationnement du côté sud de la rue Roy Est;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps limité à 15 minutes de 7 h à 9 h 30 et de 15 h à 18 h du lundi au vendredi, d'une longueur équivalente à 4 espaces de stationnement du côté sud de la rue Roy Est;
- De reprogrammer le parcmètre PC 475 en conséquence de la nouvelle signalisation;

JUSTIFICATION

Suite à l'installation de l'aménagement cyclable sur l'avenue des Pins Est en 2018, les zones réservées aux autobus scolaires de l'école ont été déplacées sur les rues adjacentes et des modifications à la signalisation ont été faites pour ajuster les différentes zones de stationnement. Après l'utilisation pendant une année scolaire de ce nouvel aménagement, l'école en conclut que cela ne convient pas à leurs besoins. Ils ont besoin d'avoir davantage d'espaces de stationnement limité à 15 minutes et pour se faire, ils souhaitent retirer les anciennes zones de dégagement visuel situées autour de la cour d'école. La révision des zones de stationnement desservant l'école Au Pied de la Montagne permettra de mieux répondre aux besoins de cette dernière tout en assurant la sécurité au pourtour de l'école.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux relatifs à la signalisation sont exécutés par la Division du marquage et de la signalisation de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Le montant provient du budget de la Division des études techniques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Mieux répondre aux besoins en stationnement de la clientèle de l'école Au Pied de la Montagne

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Accompagner la nouvelle signalisation d'un panonceau « nouvelle signalisation » pendant une période d'environ 30 jours
Faire suivre l'information à Stationnement de Montréal pour l'ajustement des heures de mise en fonction du panonceau PC475

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission des ordres de travail à exécuter par la Division du marquage et de la signalisation de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Samer EL-AHMADIE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Samer EL-AHMADIE, 26 juillet 2019
Michel TANGUAY, 26 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence DUROCHER MARCHAND
Agent technique en circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Le : 2019-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur par intérim de la Direction du développement du territoire et des études techniques